

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Service prévention des risques et des nuisances
Service régional eau et milieux aquatiques

Paris, le 17/12/2018

Affaire suivie par :

Mathieu MAQUAIRE (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 36

Philippe VERJUS (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 09

Courriel : drie-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France

PJ : Bulletin du 03 décembre au 17 décembre 2018

Référence : Circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEE a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEE est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEE consiste en la publication d'un bulletin toutes les deux semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Ile-de-France. Pour chacun des 28 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la quinzaine écoulée, appelée VCN3 aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur la Banque Hydro. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

Pour chaque station de suivi, 4 niveaux de seuils ont été définis :

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;



Certificat N° A 1607

Champ de certification disponible sur :
www.drie-e-ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEE a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

Liens utiles :

L'étiage sur Internet de la DRIEE : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://drieeif-eaux-souterraines.brgm.fr/data.htm>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Bulletin de suivi de l'étiage

Du 03 décembre au 17 décembre 2018

Synthèse

Contrairement aux mois précédents, les conditions météorologiques ont changé ces 15 derniers jours apportant de l'humidité. En effet plusieurs perturbations se sont succédées et ont permis à la situation d'évoluer dans le bon sens. Les débits de l'ensemble des cours d'eau sont passés au-dessus de leur seuil de vigilance. Les prochains jours sont toujours annoncés humides avec des passages pluvieux, ce qui devrait conforter la situation du point de vue de l'étiage.

Grandes rivières

Les débits de l'ensemble des grandes rivières sont remontés et l'Yonne à Pont-sur-Yonne sort de la vigilance.

On compte sur 7 stations :

- aucune station en vigilance.

Petites rivières

Les pluies de cette dernière quinzaine ont entraîné une augmentation généralisée des débits ce qui a permis au Petit Morin à Montmirail, au Réveillon à Férolles-Ailly [La Jonchère] et à l'Ysieux à Viarmes [Moulin de Bertinval] de sortir de la vigilance.

On compte sur 21 stations :

- aucune station en vigilance.

Situation des nappes

Tous les indicateurs piézométriques sont au-dessus de la normale.

Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, la saison d'étiage est terminée. Il s'agit donc du dernier bulletin d'étiage pour l'année 2018.

Le planning de diffusion du bulletin étiage pour 2019 vous sera communiqué au cours de l'année en fonction de l'état hydrologique des cours d'eau et des nappes.



Direction régionale
et interdépartementale
de l'Environnement
et de l'Énergie
ÎLE-DE-FRANCE

Bulletin de suivi de l'étiage Situation du 17/12/2018



Débites des rivières

	Station	Seuils (m³/s)				VCN3 (m³/s)	Situation 03/12	Situation 17/12	Indice de confiance
		V	A	AR	C				
Grandes rivières :									
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	45 le 03/12/2018			
Oise	Creil	32	25	20	17	96 le 05/12/2018			
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	85 le 03/12/2018			
Seine	Alfortville	64	48	41	36	93 le 03/12/2018			
Seine	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	149 le 03/12/2018			
Seine	Vernon	170	131	113	100	244 le 03/12/2018			
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	26 le 03/12/2018	Vigilance		
Petites rivières :									
Essonne	Boulancourt (*)	0.32	0.32	0.20	0.20	1.28 le 15/12/2018			
Essonne	Ballancourt	5.5	4.4	3.9	3.5	8.7 le 14/12/2018			
Grand Morin	Pommeuse	2.4	2.1	1.9	1.7	2.9 le 15/12/2018			
Loing	Episy (Loing)	5.3	3.6	3.0	2.6	12.3 le 03/12/2018			
Lunain	Episy (Lunain)	0.36	0.21	0.17	0.13	0.58 le 14/12/2018			
Mauldre	Beynes	0.43	0.36	0.31	0.27	0.82 le 14/12/2018			
Mauldre	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1.10	0.90	0.78	0.71	1.36 le 14/12/2018			
Orge	Morsang-sur-Orge	1.6	1.4	1.2	1.0	3.4 le 14/12/2018			
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0.27	0.23	0.18	0.15	0.32 le 15/12/2018			
Petit Morin	Montmirail	0.57	0.49	0.42	0.36	0.68 le 15/12/2018	Alerte		
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0.25	0.19	0.17	0.15	0.52 le 15/12/2018			
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0.037	0.021	0.015	0.012	0.078 le 14/12/2018	Vigilance		
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours	0.011	0.011	0.005	0.005	0.055 le 15/12/2018			
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0.33	0.27	0.24	0.22	0.50 le 14/12/2018			
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0.35	0.26	0.23	0.20	0.36 le 15/12/2018			
Voulzie	Jutigny	1.00	0.65	0.48	0.32	1.76 le 15/12/2018			
Yerres	Courtomer [Paradis]	0.034	0.034	0.010	0.010	0.472 le 15/12/2018			
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0.100	0.082	0.070	0.060	0.167 le 15/12/2018	Vigilance		
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0.42	0.31	0.26	0.22	1.25 le 14/12/2018			
Stations non réglementaires (**):									
Orge	Saint-Chéron [St-Evrout]	0.16	0.13	0.12	0.11	0.29 le 14/12/2018			
Petit Morin	Jouarre [Vanry]	0.99	0.76	0.66	0.59	1.55 le 15/12/2018			

(*) station gérée par la DREAL Centre

(**) station non réglementaire, donnée à titre d'information

(***) suite à l'arrêt provisoire de la station de Creil, pour des raisons de sécurité, le débit journalier à Creil est estimé à partir des débits de Soissons sur l'Aisne et Sempigny sur l'Oise : débit Creil = 2,21 x (débit Sempigny + Soissons)^{0,86}, et tient compte du temps de transfert (≈ 1 jour).

VCN3 débit moyen sur trois jours consécutifs, le plus faible de la quinzaine

V seuil de vigilance

A seuil d'alerte

AR seuil d'alerte renforcée

CR seuil de crise

Indice de confiance : Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de criticité d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.),

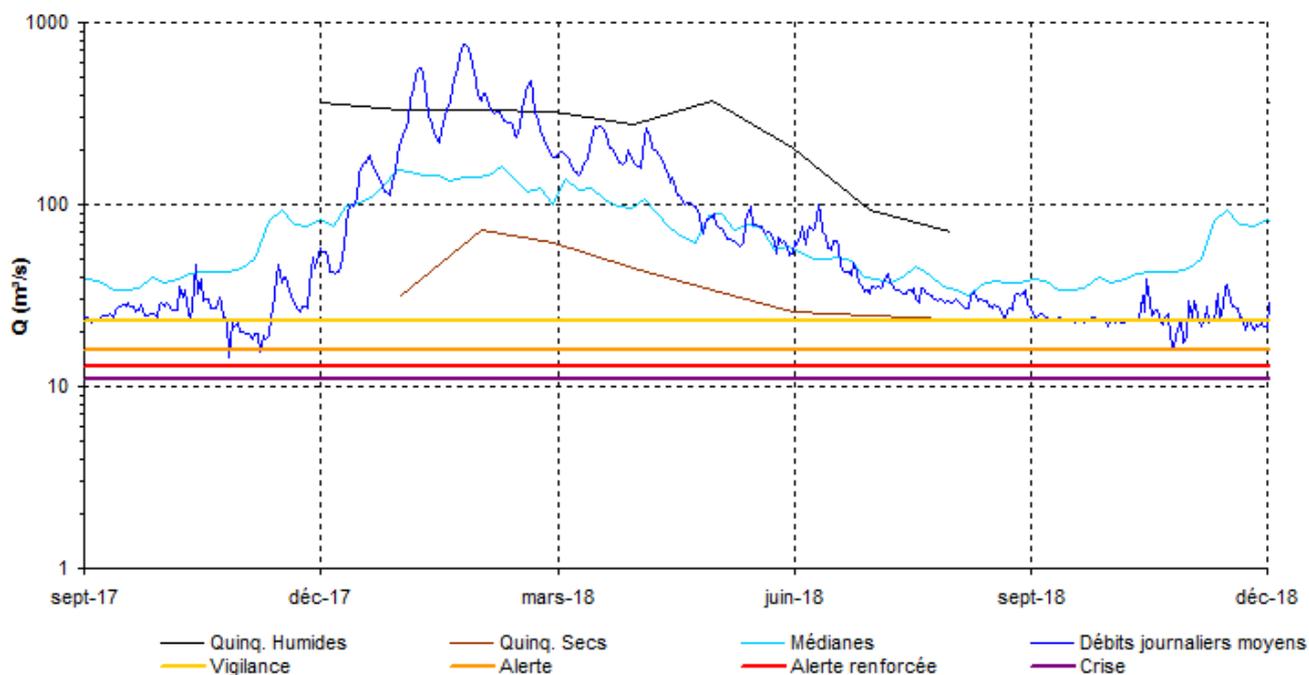
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur la Banque Hydro : <http://www.hydro.eaufrance.fr> et via le logiciel HYDRO2.

Evolution des débits journaliers depuis septembre 2017 pour quelques stations représentatives

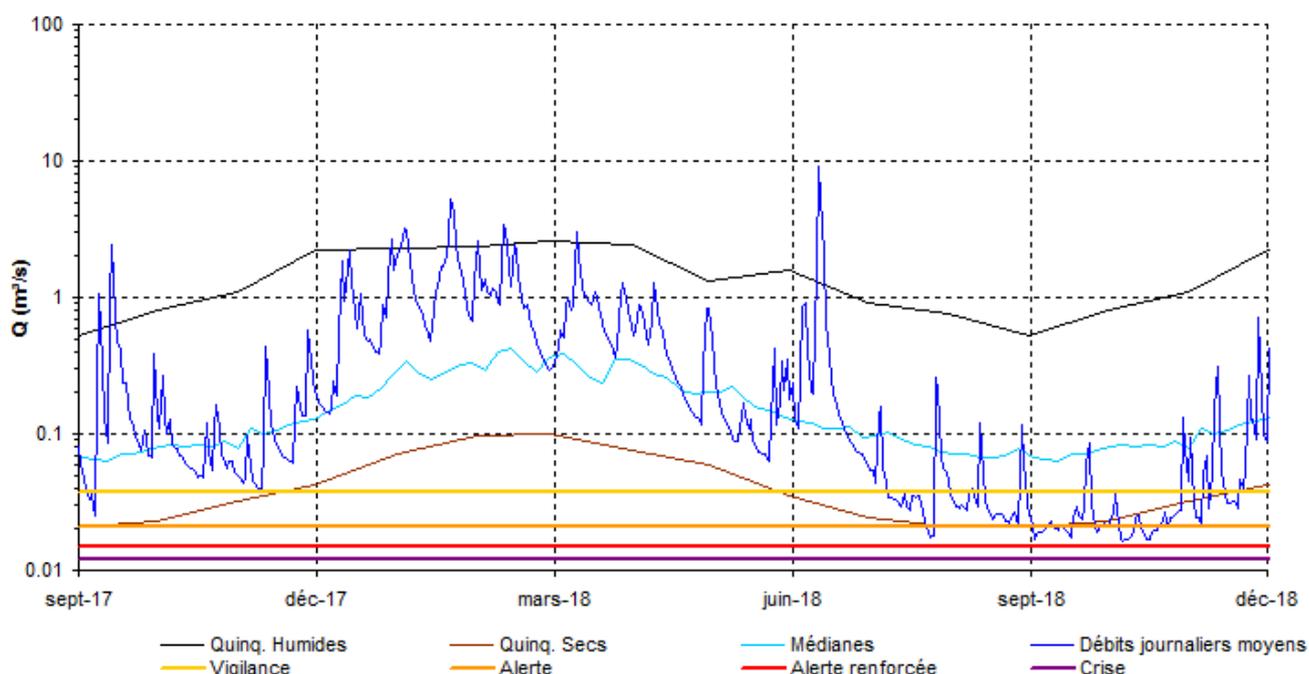
L'Yonne à Pont-sur-Yonne :

Les débits de l'Yonne sont passés au-dessus du seuil de vigilance grâce aux pluies de la dernière quinzaine. De nouvelles perturbations sont annoncées, ce qui devrait permettre à la situation de continuer de s'améliorer.



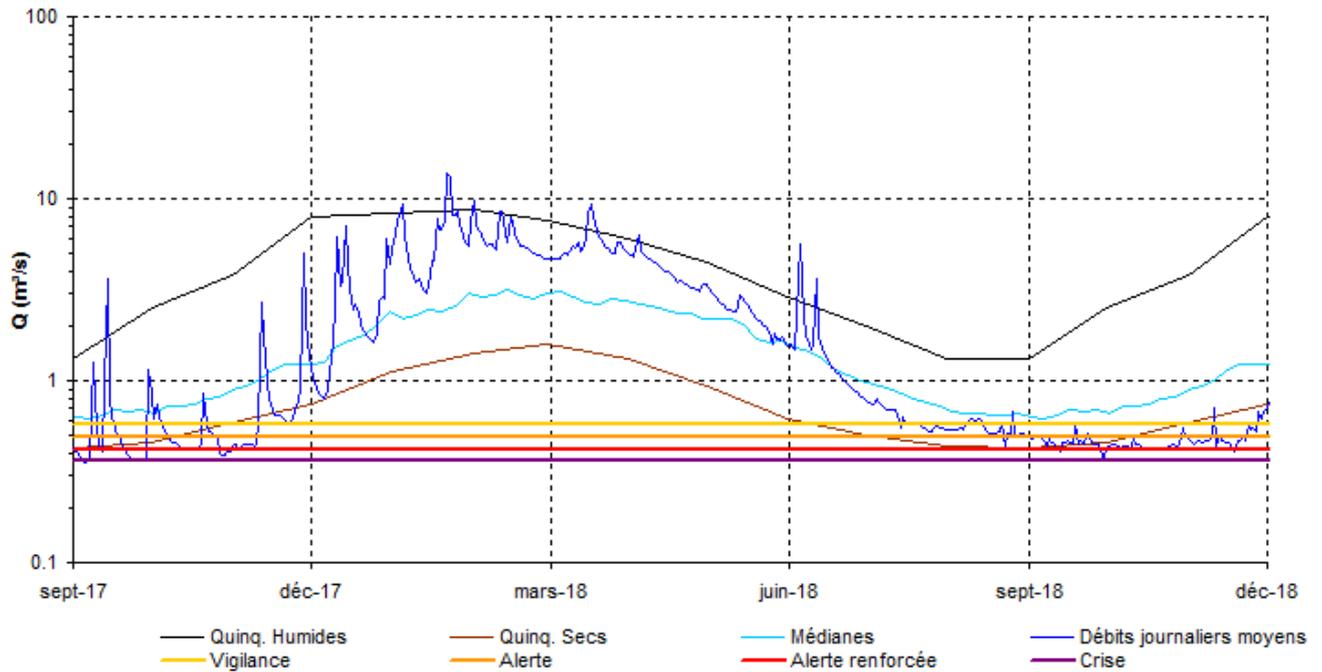
Le Réveillon à Férolles-Atilly [La Jonchère]

Les pluies des semaines précédentes ont engendré une nette hausse des débits faisant largement sortir la station de la vigilance. Le temps pluvieux annoncé pour la fin de l'année devrait conforter la tendance à la hausse des débits.



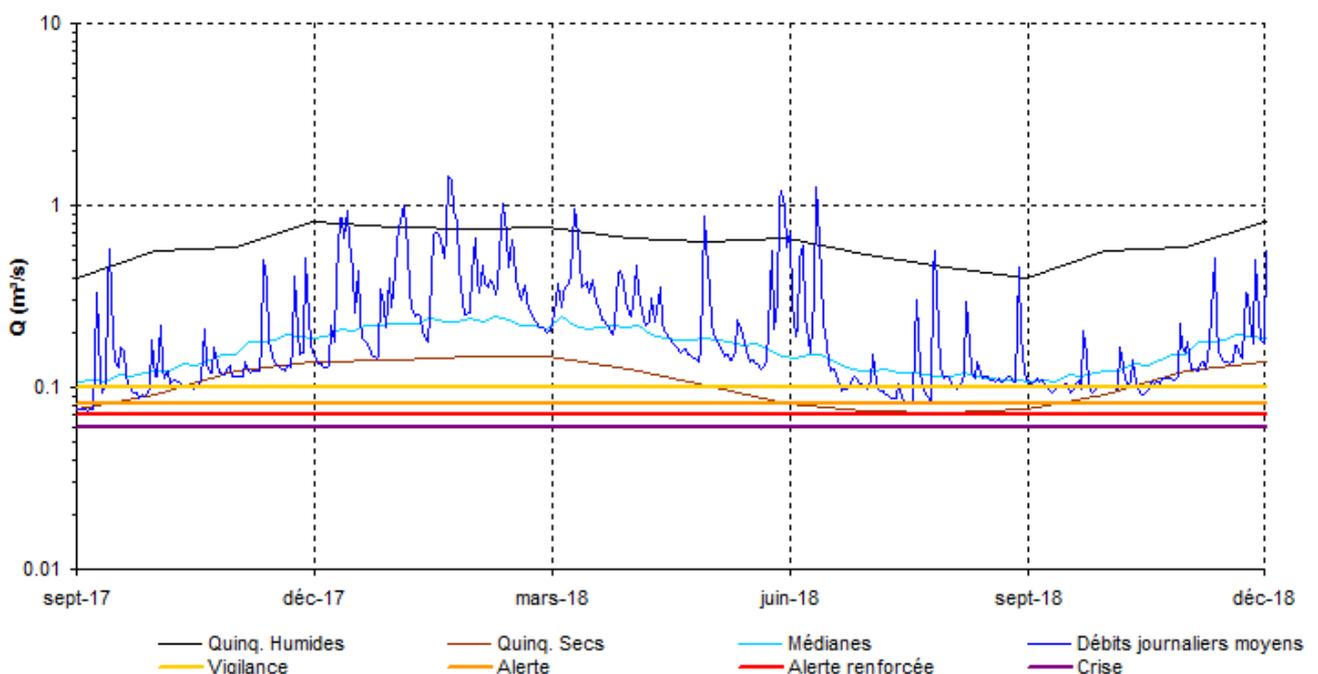
Le Petit Morin à Montmirail

Le débit du Petit Morin connaît une augmentation notable depuis 1 mois. Le temps pluvieux a permis à la station de sortir de la vigilance. Les pluies prévues pour les prochaines semaines devraient conforter cette tendance.



L'Ysieux à Viarmes [Moulin de Bertinval]

Les pluies de la dernière quinzaine ont engendré une hausse des débits. La station sort alors nettement de la zone de vigilance. Le temps pluvieux des prochains jours devraient assurer le maintien des débits hors zone de vigilance.



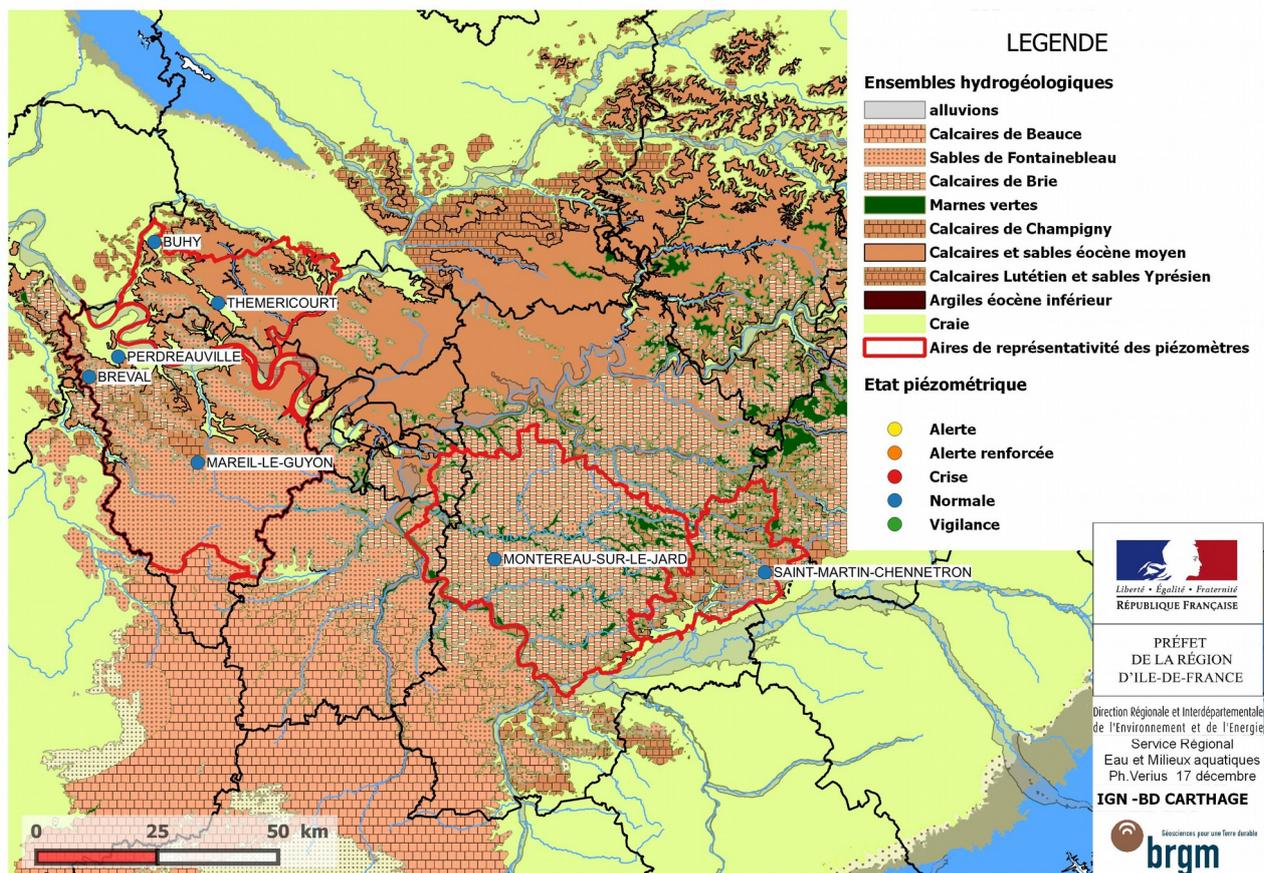
Situation des nappes

Tous les indicateurs piézométriques sont au-dessus de la normale.

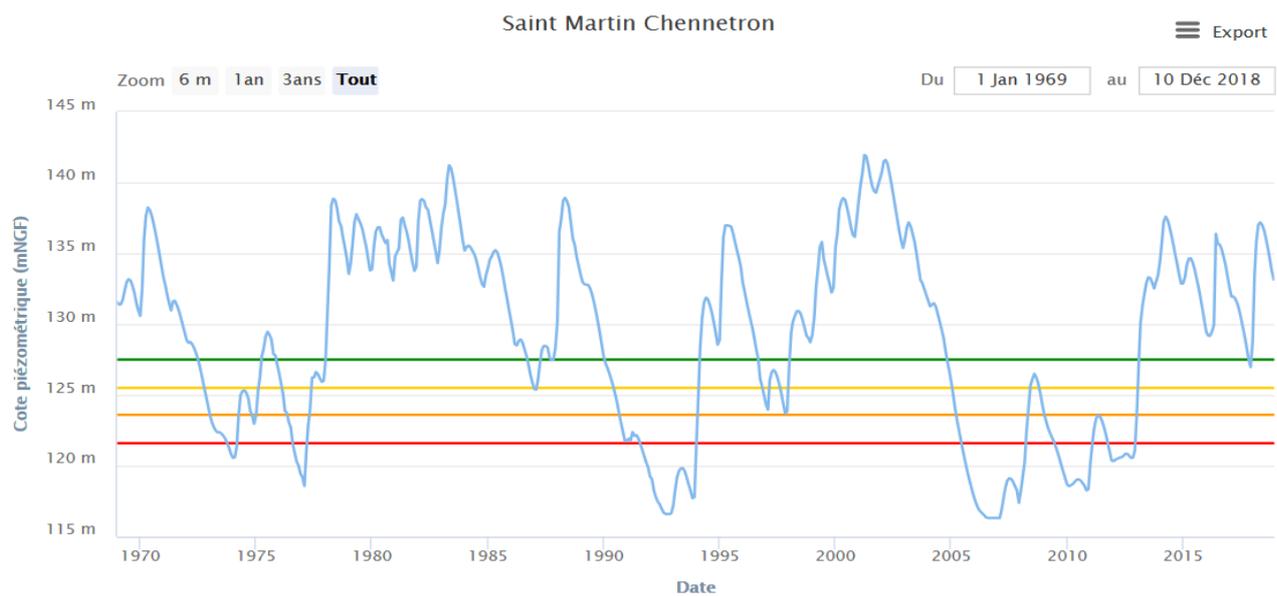
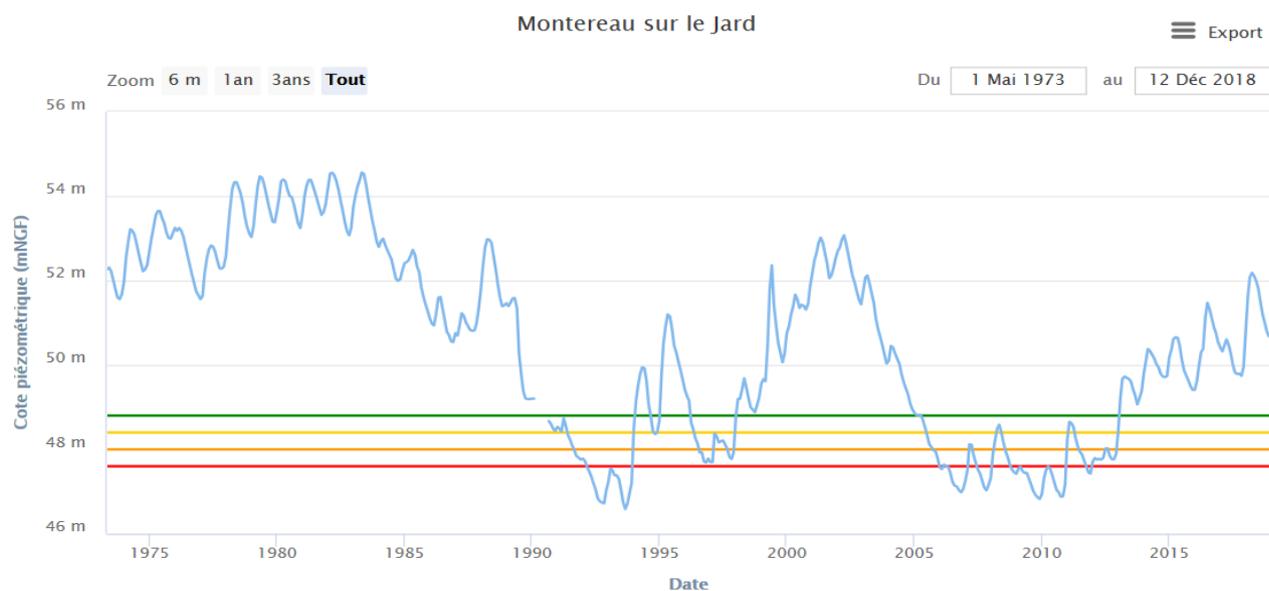
Tendance piézométrique

Les nappes faisant l'objet du présent bulletin sont en phase normale de vidange.

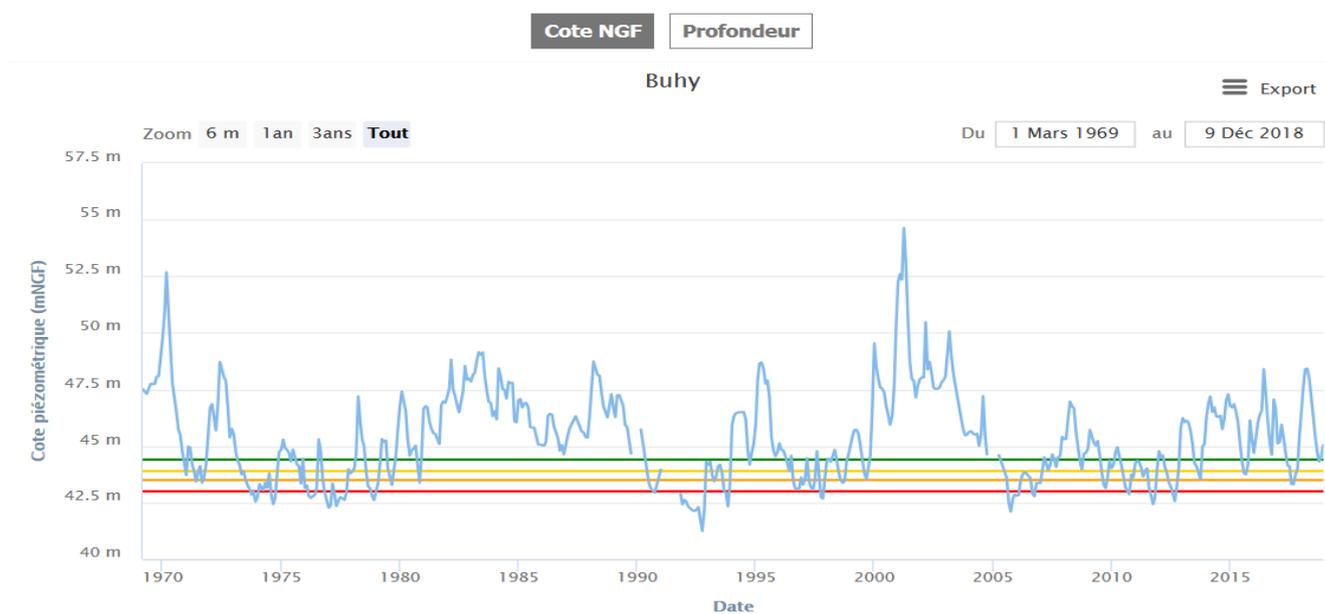
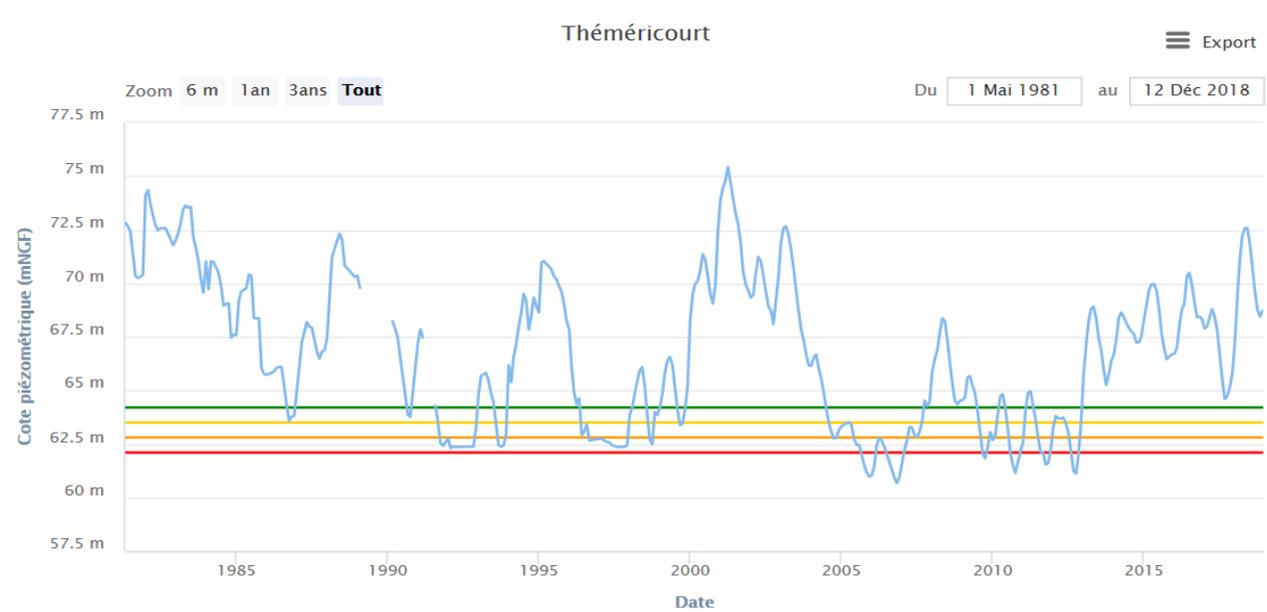
Piézomètre de référence	Situation par rapport aux seuils définis dans les arrêtés sécheresse
Buhy (nappe de la craie du Vexin Français)	NORMALE
Mareil le Guyon (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	NORMALE
Montereau-sur-le-Jard (nappe du Champigny en Brie)	NORMALE
Perdreauville (nappe de la craie du Mantois)	NORMALE
Saint Martin Chenetron (nappe du Champigny en Brie)	NORMALE
Théméricourt (nappe de la craie du Vexin Français)	NORMALE
Bréval (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	NORMALE



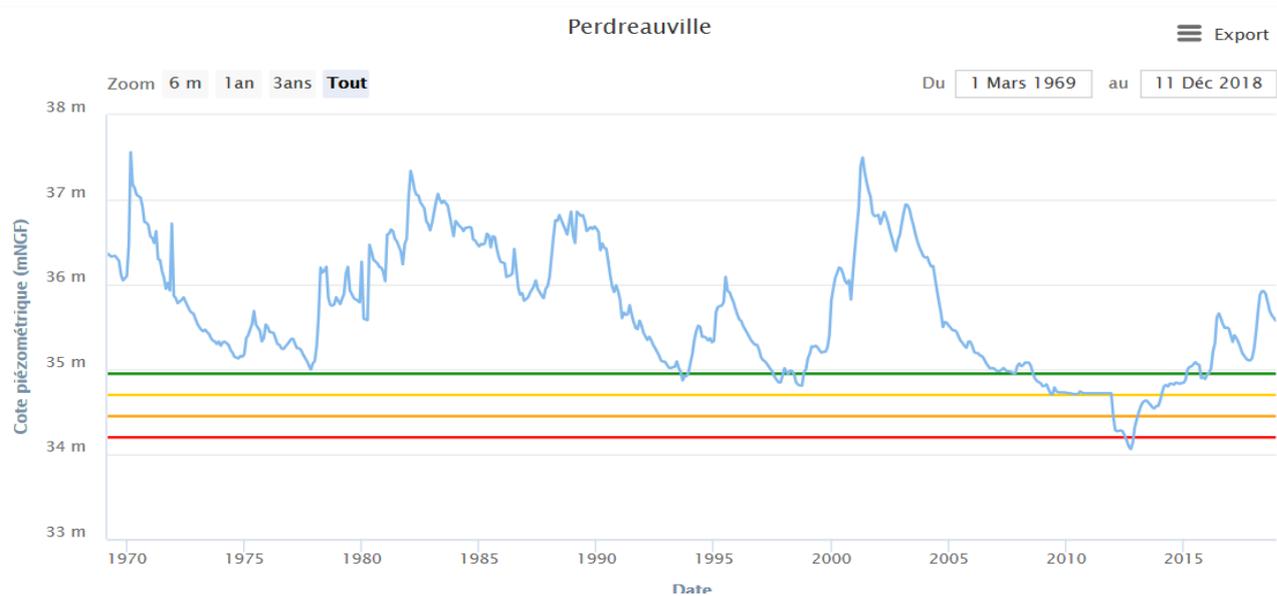
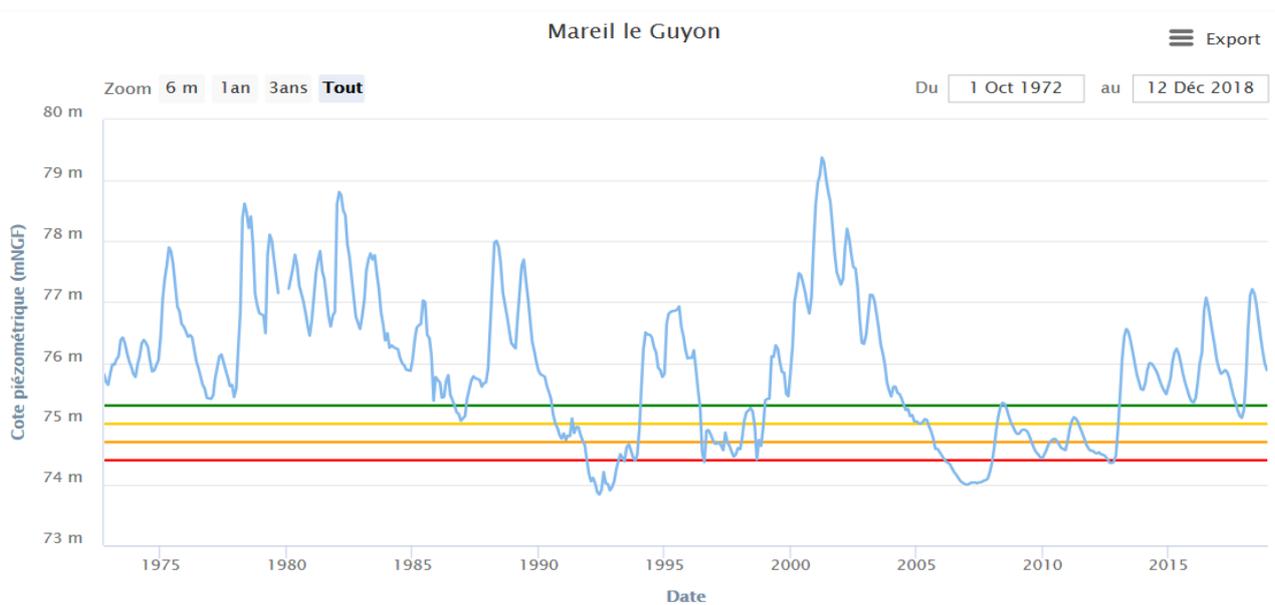
Nappe du Champigny en Brie : piézomètres de Montereau-sur-le-Jard (77) et Saint Martin Chennetron (77)



Nappes du Vexin Français : piézomètres de Théméricourt (95) et Buhy (95)(*)

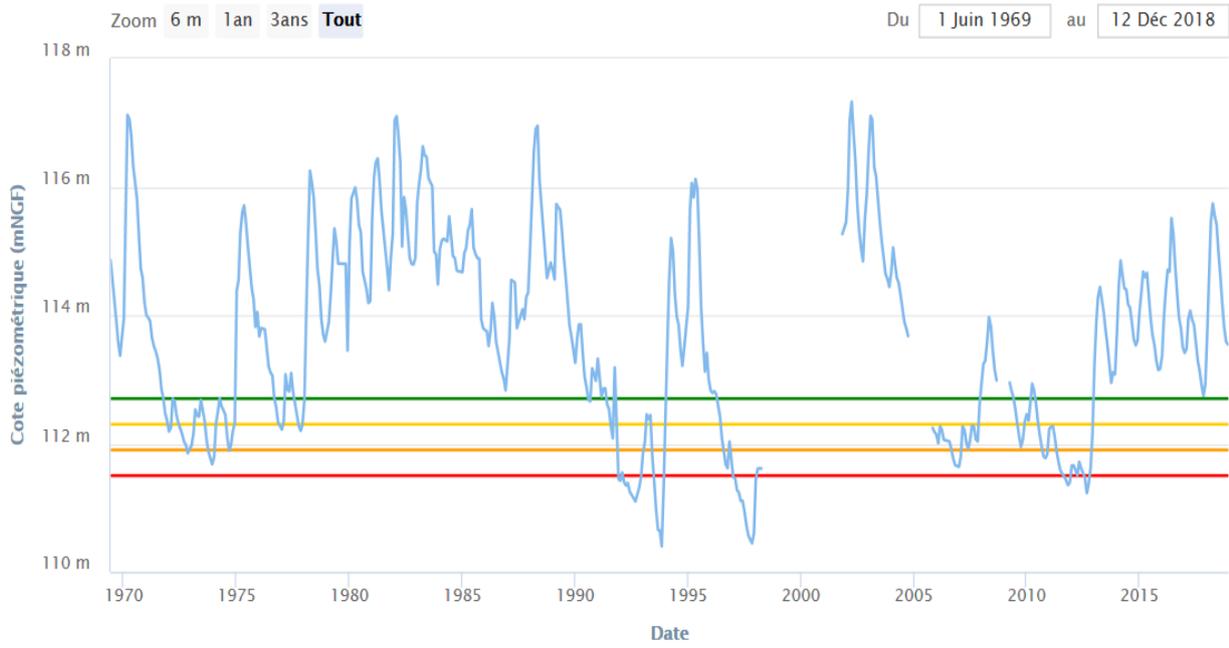


Nappes du Mantois à l'Hurepoix : piézomètres de Mareil-le-Guyon (78), Perdreauville (78)(*) et Brevail (78)(*)



Bréval

☰ Export



*MESURES RÉCENTES NON DISPONIBLES